



Rapport de jury

Concours unique d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Session 2023-

Président : Monsieur Cyril Le Normand

Epreuve écrite unique d'admission : 11 avril 2023

Nombre de postes : LP : 10 postes – LC : 10 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
121	67	32	31	10	10

Seuil à l'admissibilité = 13.03(coefficient 1)

Seuil à l'admission = liste principale : 15.60 (écrit coefficient 1 + oral coefficient 2)

liste complémentaire : 13.78 (écrit coefficient 1 + oral coefficient 2)

1- Le concours

Conditions d'accès au concours :

* Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

2- Epreuves :

Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

Epreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

3- Les candidats

a- Statistiques Epreuves d'admissibilité

Répartition par notes

Epreuve	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Rédaction note	6	60	14.39

b- Statistiques à l'admission

Répartition par notes

Epreuve	Note < 10	Note ≥ ou = à 10 et < 16	Note ≥ ou = 16	Moyenne
Entretien avec le jury	10	15	6	15.70

4 - Remarques du jury

Epreuve écrite :

- Il faut rappeler qu'une bonne maîtrise de l'orthographe et de la grammaire sont essentielles et que le style télégraphique est à proscrire.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Certaines copies montrent une mauvaise connaissance du système éducatif. Cette lacune montre que le concours n'a pas été préparé avec sérieux par certaines candidates. Il est au moins nécessaire de connaître la chaîne hiérarchique dans les établissements scolaires.
- Il faut également rappeler qu'il est essentiel de bien lire les questions. Le jury a pu noter à certaines reprises des réponses qui se contredisaient (par exemple au sujet des maladies exigeant une éviction scolaire).
- Attention également à la question du secret professionnel et du secret partagé : il faut connaître le rôle et les fonctions de chacun dans un établissement.
- Il faut connaître les principaux textes qui régissent le métier d'infirmière scolaire : peu de copies contenaient ces éléments et c'est parfois ce qui a été discriminant.
- Le positionnement comme personnel de santé est essentiel : un rôle d'action mais aussi de conseil et d'écoute.
- Il est également essentiel d'être au clair avec le positionnement par rapport au chef d'établissement et sur les informations qu'il convient de lui transmettre.
- Les candidats doivent veiller à ne pas prendre de décisions qui mettent en danger la vie des enfants. On peut alors s'appuyer sur le collectif pour éviter les erreurs. Il ne faut pas aller au-delà de son propre rôle : par exemple pour cette fois, ne pas mettre l'élève en position latérale de sécurité est une faute grave.

Epreuve d'admission :

- Ce concours est très sélectif au regard du nombre de postes.
- Le niveau a été très hétérogène. Mais les meilleures candidates ont clairement démontré un niveau d'excellence, aussi bien par leur aisance face au jury que par leur capacité à répondre avec professionnalisme et bon sens.
- Il peut être très utile en amont du concours de prendre contact avec des infirmières scolaires afin d'avoir une vision claire du métier.
- Une bonne présentation doit s'éloigner d'une simple relecture d'un CV que le jury a sous les yeux. Une présentation thématique est appréciée car elle permet au jury d'évaluer le positionnement des candidates face à leur métier.
- Il faut être très explicite sur les motivations et éviter une présentation chronologique qui a peu d'intérêt.
- Il faut aussi faire vivre la richesse du parcours antérieur qui peut ainsi valoriser l'apport que cela pourra représenter pour l'Education nationale.
- Il est important de regarder le jury et de ne pas lire ses notes, en veillant également à ne pas parler trop vite.
- Il faut écouter les questions avec attention et évaluer la réponse attendue, à court, moyen et long terme.